

- Organise
- Pilote
- Anime
- Conseille
- Accompagne

### COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 09.03.2020

L'an 2020 et le 9 mars à 18 heures, s'est tenue une séance du Comité Syndical, en mairie quartier nord de Perpignan sous la présidence de M. Richard PULY BELLI, président en exercice.

### Assistaient à la séance

	Présents	Mme Virginie BARRE - MM. Richard PULY-BELLI - Michel ROIG - Alain TROUSSEU - Marc VALETTE - Francis CLIQUE - Gilles TRILLES - Patrick GOT - José LLORET - Roger GARRIDO		
РММСИ	Absents et excusés	Mme Armelle REVEL-FOURCADE MM. Jean-Michel HENRIC - Pierre PARRAT - Michel ROIG - Jean-Paul BILLES - Bernard DUPONT - Alain CAMBILLAU - Jacques PLA - Robert VILA - Jean-Louis ARCOUR		
	Absents et suppléés	Mme Cécile MARGAIL par M. Geoffrey TORRALBA - M. Pierre ROIG par M. Charles DURAND - Jacques POMAREDE par M. Louis PUJOL		
C. C. DES ASPRES	Présents	Mme Maya LESNE- M. Alphonse PUIG		
C. C. ROUSSILLON CONFLENT	Présents	MM. Robert OLIVE - Joseph SILVESTRE - Alain DOMENECH		
	Absente et excusée	Mme Gislène BELTRAN-CHARRE		
C.C. CONFLENT CANIGOU	Absents et excusés	MM. Henri GUITART - Roger PAILLES - Louis VILA		
C. C. CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE	Absente et Excusée	Mme Angélique SORLI		
	Absent et représenté	M. Pierre ROURA par M. Serge BOBO		
C.C. PYRENEES CATALANES	Absent et excusé	M. Jean-Louis DEMELIN		
C. C. PYRENEES CERDAGNE	Absente et excusée	Mme Hélène JOSENDE		
C.C. HAUT VALLESPIR	Absent et excusé	M Daniel RIBERE		

# Participaient également à la séance

M. Jean-Marie BIERMÉ - Trésorier du Syndicat

M. Fabrice CAROL - Directeur

M. David RIPOLL - Directeur Service Technique M. Guy AUSSEIL - Chargé de Mission Juridique et Administratif

Mme Pascale FAUS - Secrétariat des assemblées

MIle Lorie VERGNES - Chargé de Mission PMM

Il est 18 heures quand M. Richard PULY-BELI président en exercice, ouvre la séance du comité, il remercie les délégués de leur présence. A la demande de monsieur Le président l'assemblée observe une minute de silence en la mémoire de M. Jean-Louis VERNET membre du comité syndical, élus dans la commune de Canohes, décédé début mars.

- Le quorum est constaté avec 19 délégués présents pouvant prendre part au vote.
- Il est procédé à la désignation du délégué secrétaire séance : Mme Maya LESNÉ
- Approbation des comptes rendus

Comité du 18.02.2020 : le compte rendu est approuvé à l'unanimité. Débat d'Orientations Budgétaires 2020 : le compte rendu est approuvé à l'unanimité Le président indique que ce comité est (probablement) le dernier de la mandature qui s'achève. Il remercie l'ensemble des vice-présidents, les membres du bureau ainsi que l'ensemble des élus de l'assemblée pour tout le travail accomplit pour la mise en œuvre opérationnelle du syndicat suite à la fusion et la prise de compétence GEMAPI. Il précise que les résultats sont encourageants et que les échos sur le terrain sont également satisfaisants. Il remercie également l'ensemble des agents ainsi que le directeur général des services pour tout le travail d'organisation, notamment en interne. Il compte sur la continuité de la dynamique en place afin que le syndicat garde et développe la place qui est la sienne à travers le confortement des missions de protection des populations contre les inondations et de préservation de la ressource en eau.

Le vice-président délégué à la GEMAPI Francis CLIQUE revient sur quelques éléments marquants. Il tient à saluer les agents pour leur implication et efficacité lors de la récente tempête Gloria. Cet épisode a permis d'expérimenter la réactivité et l'efficience de la cellule veille digue sur un événement qualifié de majeur et d'éprouver la chaine de décision en bonne coordination avec la cellule crise de la préfecture ainsi qu'avec les communes et PCS (plan communal de sauvegarde). Les débordements survenus auraient pu causer plus de dégâts sans cette gestion efficace. Mais les agents se sont aussi fortement mobilisés sur le travail post-crise, pour recenser les dégâts et organiser la résilience. Ils ont été mobilisés sur des réunions post-crise avec les agriculteurs des jardins Saint Jaques et ont contribué à l'élaboration de plan d'actions. Les constats engagés rapidement sur l'ensemble du territoire ont permis de répertorier, quantifier et prioriser les besoins pour des travaux de remise en état des dégâts engendrés par la tempête. Des recherches de financements ont été engagées et un dossier complet sera bientôt déposé en préfecture.

Le vice-président précise que le syndicat peut se féliciter du bilan plus que positif de la mandature, la fusion 2018/2019 ayant été le point d'orgue le plus marquant et le plus compliqué, notamment en négociation pour l'adhésion de l'ensemble des EPCI au schéma GEMAPI. Les EPCI qui pouvaient sembler les plus inquiets constatent finalement que les engagements ont été tenus et s'en félicitent. A ce jour, le SMTBV a jeté ses bases, édifié ses fondations, on ne peut que louer la pérennité de sa situation financière et un syndicat laissé sur "de bons rails".

Enfin, il rappelle que le contrat de rivière validé par les hautes instances du comité de bassin et signé il y a deux ans arrive sur un bilan mi-parcours intéressant et que la nouvelle gouvernance pourra amender la deuxième tranche. Le PGRE (plan de gestion de la ressource en eau) entériné à l'automne dernier, après un énorme travail technique mais également politique, est en route. Enfin, le PAPI (programme d'actions pour la prévention des inondations) a montré un bilan très positif et la nouvelle gouvernance pourra donc, dès 2020, se mettre à l'ouvrage pour élaborer la nouvelle programmation.

### Le président présente l'ordre du jour qui va s'articuler en 3 axes ;

- 1. La présentation et vote du budget primitif 2020 + contributions des EPCI
- 2. La modification du tableau des effectifs
- 3. L'approbation d'une convention pour étude expérimentale des flottants au niveau de la vanne de « Torreilles »

# Présentation et vote du budget primitif

Monsieur la président Richard Puly-Belli, donne la parole à Monsieur Francis CLIQUE 1<sup>er</sup> vice-président. En liminaire, le VP indique que le budget s'inscrit dans les orientations budgétaires présentées et validées lors du DOB du 18 février dernier. Le VP précise que ce deuxième budget marque financièrement :

- la continuité des actions entreprises ou prévues en 2019 dans le cadre de la programmation pluriannuelle.
- l'appropriation pleine de nouvelles compétences et missions transférées
- la mise en œuvre d'actions dictées par l'urgence (point sera fait sur la Tempête Gloria)
- la montée en puissance progressive de certains postes (entretien des cours d'eau par exemple).

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

## Recettes de fonctionnement : 3 826 400,44 €

Chapitre 74 : Participations EPCI : 2 746 236,22 € (FCT : 1 659 489,16 € / INV : 1 086 747,05 €)

Chapitre 74 : Subventions : 149 078,76  $\in$  (subventions dont notification a été faite au syndicat)

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : A 2 281,00  $\in$  ce chapitre n'appelle pas de remarque particulière.

Ligne R 002 : Résultat reporté ou anticipé : 928 804,46 € (totalité du solde excédentaire cumulé au 31/12/2019)

### Dépenses de fonctionnement : 3 826 400,44 €

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées.

Le chapitre 11 (845 862 €) relatif aux dépenses liées à la vie du syndicat sont augmentées, ce qui s'explique par l'impact du transfert de la compétence GEMA (2019 + 2020) compensée à 90 % par PMM, et l'inscription de 50 000 € supplémentaires au programme des travaux d'entretien des cours d'eau, conformément aux demandes croissantes sur ce poste et en adéquation avec le déploiement progressif du plan pluriannuel de l'entretien de la végétation par ailleurs objet de financements dans le cadre du contrat rivière. Il faut également noter ici que 145 000,00€ d'engagement établis en 2019 pour l'entretien du patrimoine hydraulique sont également rattachés à l'exercice 2020. Les crédits affectés à l'entretien du patrimoine s'élèvent (hors engagements de 2019) à 362 000 € dont 282 000 € affectés aux pôles territoriaux. Finalement l'augmentation réelle de ce poste est de l'ordre de 207 158,00 €.

Chapitre 12: 825 321,00 €. les charges de personnels sont contenues.

Le recrutement d'un chargé de mission PAPI au 010620 est compensé par le départ en retraite d'un agent administratif.

Chapitre 65 : a été diminué de l'ordre de 40% consécutivement à la fusion.

Chapitre 66 : 31 000 € = intérêts des emprunts résiduels des syndicats antérieurs.

Chapitre 022 ; 100 000 € sont reconduits mais n'impactent pas les contributions.

Total des dépenses réelles : 1 881 383,00 €

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 1 784 723,36 €.

Il comprend la part investissement des contributions EPCI (1 086 747.05 €) + un complément de 697 976.31 €

Chapitre 042 : Dotations aux amortissements : 160 294,08 €

#### En section de fonctionnement, on notera ainsi :

- une stabilité voire diminution des contributions pour 7 des 8 EPCI membres,
- maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité des services ;
- endettement extrêmement limité
- très bonne capacité d'autofinancement (1 945 017,44€)

### SECTION D INVESTISSEMENT

#### Recettes d'investissement : 5 660 499 64 €

- Convention Canet Chenal vert PMMCU: 2 232 785,00 €
- Convention Pézilla Pont Blanc PMMCU: 409 754,95 €
- Subventions : A la date d'élaboration du présent budget les notifications à recevoir s'élèvent à 88 000€.
- Report restes à réaliser 2019 : 556 671,84 € (report des sommes figurant au compte administratif 2019)

Les deux conventions relatives aux travaux PMMCU démarrés avant le transfert de compétence sont financés par PMMCU à 95 %, les 5 % restant (étant lissés) par les autres EPCI membres, de l'aval du bassin. Total des recettes réelles : **3 287 211,79 €**. On retrouve également le virement de la section de fonctionnement (1 784 723,36 €) et les dotations aux amortissements (160 294,08 €) entrainant des recettes d'ordre de 1 945 017,44 € qui avec le résultat d'investissement reporté de 428 270,41 € amènent un total de recettes d'investissement de **5 660 499,64 €**.

### Dépenses d'investissement : 5 491 739,81 €

En dépenses d'investissement, sont inscrits les restes à réaliser des opérations de 2019 (516 890,81 €). Les nouveaux crédits d'équipement sont évalués quand eux à 4 650 849 €.

Les opérations abondées de nouveaux crédits sont explicitées :

- OP Fuilla et Sahorre (phase 2), respectivement + 10 000,00 € et + 65 000,00 €.
- Lancement de la première phase du projet hydraulique de Vernet les bains : + 24 000,00 €
- Poursuite du plan de communication public scolaire, les riverains et les élus : + 29 000,00 €
- Etude de définition des systèmes d'endiguement : + 25 000,00 €
- Renforcement des digues de la Têt : + 373 400,00 €
- Etude d'opportunité sur le système de la vanne dite « de Torreilles » : + 40 000,00 €

Les opérations amendées ou lancées sont explicitées :

- Curage piège à sédiments de Vernet les bains : + 35 000,00 €
- Phase préparatoire des travaux sur le Boulès : + 80 828,00 €
- Mise en place système d'alerte et de surveillance : + 70 000,00 € (subvention PAPI).
- Etude hydro morphologique du lit de la Têt : + 35 000,00 €
- Stratégie sur les zones humides : + 96 000,00 € (subvention 80%)
- Plan pluriannuel d'entretien de la végétation : + 50 000,00 € (+ 50 000,00 € en fonctionnement)

Le remboursement du capital des reliquats d'emprunts avant fusion (224 000,00 €) et la création d'une enveloppe de dépenses imprévues de 100 000 € pour la tempête Gloria. Total des dépenses d'investissement : **5 491 739,81** €

### Cas particulier des conséquences techniques et financières de la tempête Gloria

Le vice-président rappelle que le syndicat a très rapidement mobilisé les partenaires financiers habituels et les services de l'Etat sur les dégâts occasionnés sur le patrimoine en propriété ou gestion du syndicat ainsi que sur les impacts de la crue en termes d'érosion ou embâcles dans les cours d'eau. Une estimation globale des dégâts de l'ordre de 1.8/1.9 M€ a rapidement été annoncée. Pour faire face, une attache auprès du crédit agricole a permis de disposer d'une proposition favorable pour le syndicat qui, après négociation, permet de disposer d'un million d'€ au taux compétitif de 0.7% et sans commission ni frais de dossier. En parallèle, il rappelle que les crédits (1M€) suivant sont également disponibles :

- Opération "Grosses réparations" : 200 000,00 €
- Opération "Digue Canet Gloria" : 100 000,00 €
- Opération "Autres dégâts Gloria" : 600 000,00 €
- 020 Dépenses imprévues : 100 000,00 €

Le Vice-président souligne que ces lignes budgétaires n'ont pour l'heure (2020) pas d'impact sur les participations des EPCi et que le soutien de la banque permettra au Syndicat de limiter l'impact du différentiel avec le versement des subventions, Il cède la parole au directeur qui présente l'état d'avancement du travail post-crise. Fabrice CAROL indique que depuis le dernier conseil le dossier s'est encore précisé, grâce à un gros travail de terrain et à la mobilisation de tous les agents.

Sur les ouvrages hydrauliques classés digues, les 2 bureaux d'études agrées qui travaillent actuellement à la définition des systèmes d'endiguements ont été mobilisés afin de constituer d'ici le 20 mars (date limite du dépôt en préfecture le 23 mars) les notices techniques qui accompagneront les demandes de subventions (fonds d'aides), en particulier pour les réparations d'urgence. 40k€ ont été engagés afin de qualifier et chiffrer les avants projets et travaux à engager sur la digue des campings à Canet et celle de Perpignan - Villelongue. Sur le secteur du pôle rive droite ce sont des devis de 5 à 6 k€ qui ont été produits eu égard à des dégâts ponctuels sur des érosions de talus ou à proximité d'ouvrage d'art.

Concernant les désordres et embâcles dans les cours d'eau, le syndicat est le seul acteur qui dispose de la vision globale et qui peut accéder à des fonds de subventions pour restaurer la rivière. Une cartographie de repérage et une qualification des désordres à partir de fiches détaillées est en voie d'achèvement. Ce travail a été bâti en interne à partir des reconnaissances de terrain, complétées sur les secteurs peu ou pas accessibles, par des photos aériennes et des images de drones. Une (échelle) priorisation des interventions a été définie par le service technique, y compris pour émarger au mieux aux critères spécifiques de chaque financeur puisque tous n'ont pas la même grille de lecture.

Tout est mis en œuvre pour débloquer un maximum de fonds. 700 000 € de travaux en rivière sont à ce stade qualifiés en priorité 1 (P1 = entrave à l'écoulement de l'eau, fragilisation des ouvrages d'art) répartis entre l'amont et l'aval du bassin. Les P2 et P3 feront l'objet de financements plus classiques (contrat rivière) et les P3 seront probablement prises en charges par les ASCO (association syndicale constituée d'office) existantes (fonctionnement non subventionné). Le directeur rappelle en effet que le secteur de la Têt aval compte plusieurs ASCO (pour l'entretien des berges) qui ne peuvent accéder aux fonds de solidarité. En outre, bien souvent ces ASCO sont constituées par des acteurs du monde agricole qui ont été touchés par les inondations. Certaines d'entres elles (ASCO de Millas ou de Saint Estève) souhaitent néanmoins participer à la remise en état du cours d'eau. D'autres ne fonctionnement plus depuis des années bien qu'elles disposent encore d'un fond de roulement. Dans tous les cas, le syndicat ne peut intervenir sur des parcelles qui ne lui appartiennent pas sans déclaration d'intérêt général (DIG). Sur les secteurs couvert par des ASCO la situation administrative est différente, raison pour laquelle le syndicat s'est rapproché de la DDTM.

Le scénario le plus cohérent est que, dans un premier temps, et pour une période bien déterminée ou sur des secteurs dument localisés le syndicat intervienne pour une remise en état (remise à niveau) des cours d'eau puis, que les ASCO prenne le relais (opérations moins lourdes), avec l'appui technique du syndicat et en phase avec PAPI et contrat rivière.

L'assemblée approuve le schéma. Ceci laisse également du temps à la nouvelle gouvernance de travailler sur le sujet des ASCO. En outre, il existe un fond financier en sommeil sur les ASCO Bompas et Saint marie : la question sera aussi de pouvoir injecter ces fonds conformément à leur destination ; pour l'entretien du linéaire concerné.

M. Bousquet demande si toutes les zones sensibles en aval (secteurs inondés) sont biens pris en compte et il souhaite que des travaux soit entrepris rapidement. M. Clique confirme que tous les documents produits et à venir sont consultables et à disposition des collectivités. M. CAROL confirme que les secteurs indiqués par M. Bousquet ont été identifiés en P1.

Equilibre de la section d'investissement : Recettes 5 660 499,64 € / Dépenses : 5 491 739,81 € Suréquilibre : 168 759,83 €

Le président donne la parole à Monsieur Jean Marie Biermé, Trésorier.

M. BIERME, indique que le syndicat est là pour conduire des opérations et que cela se voit dans le budget. Il qualifie ce dernier de sincère et réaliste. Il précise par ailleurs que l'affectation en investissement ou fonctionnement des crédits nécessaires à la remise en état suite à la tempête Gloria sera analysée au fur et à mesure de l'avancement des opérations.

Adopté à l'unanimité.

# Vote des contributions des EPCI

Les contributions 2020 sont identiques ou en baisse par rapport à 2019 pour l'ensemble des EPCI sauf celle de PMM et en lien, notamment, avec la compensation des charges liées au transfert du volet GEMA au SMTBV (327 308 €) et aux travaux de confortement des berges de la Têt en traversée de Perpignan (95% de 373 400€). Par ailleurs, il faut toutefois considérer que s'agissant d'un budget primitif, le cout de certaines opérations sera arrêté après consultations et appel d'offre, de même que la ventilation investissement / fonctionnement ou l'application des clés de financement de certaines opérations reste à acter (exemple avec les opérations de travaux post-crise suite à la tempête GLORIA). Des décisions modificatives viendront préciser le budget.

EPCI	Part Fonctionnement	Part Investissement	TOTAL
PMMCU	1 448 498,68 €	896 015,69 €	2 344 514,37 €
CC Roussillon Conflent	49 553,18 €	120 440,40 €	169 993,58 €
CC Aspres	44 571,93 €	20 360,11 €	64 932,04 €
CC Corbières Salanque Méditerranée	30 459,38 €	39 965,26 €	70 424,63 €
CC Conflent Canigou	68 094,07 €	9 965,60 €	78 059,67 €
CC Pyrénées catalanes	16 996,10 €	0,00€	16 996,10 €
CC Pyrénées Cerdagne	877,22 €	0,00 €	877,22 €
CC Haut Vallespir	438,60 €	0,00 €	438,60 €
TOTAL	1 659 489,16 €	1 086 747,06 €	2 746 236,22 €

Adopté à l'unanimité.

### Modification du tableau des effectifs

### 2020.22 - Création d'un emploi d'ingénieur Principal Territorial

Un agent appartenant à l'effectif du syndicat et titulaire au grade d'ingénieur territorial peut prétendre à l'avancement au grade d'ingénieur territorial principal à compter du 4 juin 2020, conformément à ce qui a été présenté au DOB le 18.02.20 et selon le tableau d'avancement 2020 proposé par le CDG66. Cette création est adaptée à l'incrémentation des missions consécutives à la prise de compétence de la GEMAPI et à la réorganisation des services issues de la fusion telle que présentée à travers l'organigramme validé le 09.12.19. L'agent restera placé sous l'autorité du président et la responsabilité du directeur.

### Adopté à l'unanimité.

### 2020.23 - Création d'un emploi de Technicien Territorial

La mission d'animation du PAPI (programmes d'action pour la prévention des inondations) est un axe structurant de l'activité et du développement du syndicat à l'échelle du bassin. Malgré la nouvelle organisation de la collectivité et le redéploiement des missions des agents des différents services (techniques et animation du territoire) le poste de chargé de mission PAPI est laissé vacant (cf. rapport et organigramme des services validé par l'assemblée délibérante du 09.12.19). Cette mission qui s'inscrit dans la durée ne peut être portée à effectif constant ni via un surcroît temporaire (bureau des élus 05.11.19). Au regard de la nécessité d'élaborer et animer la prochaine programmation PAPI et de l'enjeu lié à l'obtention de ce label (source unique de subventions pour les investissement hydrauliques) il a été proposé, conformément au DOB du 18.02.20, de créer un poste de technicien territorial pour occuper la fonction à temps plein et à compter du 01.06.20. Ce poste est éligible à des subventions PAPI à hauteur de 40%. A noter également que ce recrutement se fait en parallèle d'un départ à la retraite d'un agent administratif non remplacé, entrainant ainsi une neutralisation des impacts financiers. Il sera procédé à un appel à candidature intégrant des contractuels et pourra être proposé un CDD de 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

# Convention tripartite avec 'université de Perpignan

Le SMTBV est propriétaire et gestionnaire de la vanne du dite « de Torreilles » (patrimoine hérité du SMATA) et de son système flottant de rétention amont des déchets flottants sur l'émissaire de la Llabanère débouchant en mer. L'association Citeco66 et le laboratoire CEFREM/UPVD, qui interviennent en partenariat sur la thématique « macro-déchets » et la lutte contre les (micro)plastiques impactant le milieu marin depuis plusieurs années, y compris en lien avec les orientations du parc naturel marin du Golfe du Lion, sont porteurs du projet REDPLAST66 (2020-2022) financé par la Fondation de France. Ces acteurs proposent, en accord et en collaboration avec le SMTBV, un projet de convention pour mener une expérimentation de collecte et de suivi scientifique des déchets flottants. La convention proposée (sans impact financier) a pour objet d'établir les modalités d'intervention du CEFREM/UPVD et de Citeco66 sur le barrage flottant situé en amont de la vanne et sur le devenir des matériaux flottants collectés lors de ces opérations dans le cadre du projet d'étude de réduction des transferts de déchets plastiques flottants sur la Llabanère (et donc in fine dans le Bourdigou). La convention sans impact financier précise les objectifs du projet, le cadre et les personnes impliquées ainsi que les obligations et responsabilités des parties. Elle prendra effet à sa signature et pour une durée d'un an, soit de mars 2020 à février 2021. Pendant sa durée d'exécution, la présente convention pourra être modifiée et/ou révisée par avenant. Elle pourra être résiliée par préavis d'un mois à l'initiative de chaque partie.

Adopté à l'unanimité.

Il n'y a pas d'autre question, la séance est levée à 19h30.

La secrétaire de séance

Mme Maya LESNÉ

Le président,